Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512108-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 25

N° d'ordre :
202512108

Objet :
Vote de crédits par anticipation

OMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :
M. PIGNARD Didier

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement, Mme le Maire rappelle qu'il lui est nécessaire de disposer de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante fixant le montant plafond pouvant être engagé avant le vote du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des crédits votés en 2025 dans le cadre du budget primitif et des virements de crédits et décision modificative votés en 2025 par opération hors autorisation de programme. Compte tenu de cet état, le montant total maximum pouvant être voté par anticipation s'élève à 402.002,50 €.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaitre un début d'exécution avant l'adoption du budget, Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau de répartition de l'autorisation d'engagement de dépenses nouvelles selon les opérations et précise que les crédits à voter par anticipation s'élèvent à 251.700 €.

Mme Le Maire propose également de créer deux nouvelles opérations pour des travaux d'aménagement de rues.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512108-DE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 20 Pouvoir : 5 Total : 25
Voix pour : 25 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Article 1 : Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce avant l'adoption du budget principal 2026 pour 251.700 €.

Article 2 : Vote par anticipation sur le budget 2026 de la Commune les crédits nécessaires au paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 251.700 € répartis comme suit :

Opération	BUDGET 2025	Autorisation d'engagement	MOTIF DE LA DEPENSE :
non affecté	6 015.00		
1001 - RENOVATION EGLISE LA FERRIERE	30 000.00		
1002 - PRESBYTERE LA FERRIERE	5 000.00		
1003 - SALLE POLYVALENTE LA FERRIERE	5 000.00		
137 - ACQUISITIONS DE TERRAINS	5 000.00		
151 - SPORTS ET LOISIRS	10 000.00		
152 - MAIRIE	109 985.00	12 000.00	Sculpture et équipements
155 - AUTRES BATIMENTS	107 000.00	5 500.00	Maison des associations et Eglise
156 - VOIRIE	125 000.00	39 600.00	Travaux trottoirs et bouche incendie
157 - AMENAGEMENT BOURG EFF RESEAUX	156 400.00		
160 - ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE	27 000.00		
161 - HALLE DES SPORTS	5 000.00		
174 - MAISON DE L'ENFANCE	29 000.00	3 000.00	Équipements
210 - SALLE POLYVALENTE	35 000.00		
211 - ATELIERS MUNICIPAUX	45 000.00	6 000.00	Équipements
233 - EAUX PLUVIALES	20 000.00		
234 - CIMETIERES	2 000.00		
243 - PRESBYTERE	2 010.00		
246 - ANCIENNE MAIRIE	2 000.00		
247 - LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX	20 000.00		
248 - LA HERSONNIERE	4 750.00		
250 - CHAPELLE ST JACQUES	2 000.00		
254 - MAISON LE HO	2 000.00		
256 - AMENAGEMENT RUE DE LA GARE	4 391.00		
261 - ACCUEIL PERISCOLAIRE ECOLE PRIVEE	60 000.00		
265 - TRAVAUX RUE DES FRAICHES	8 459.00		
267 - AMENAGEMENT RUE DES TREMBLES	235 000.00		
268 - AMENAGEMENT RUE DE GOUDEBIN	307 000.00		
269 - AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR	28 000.00		
270 - AMENAGEMENT RUE DES ECOLES	210 000.00		
271 - AMENAGEMENT DE LA CROIX NOUETTE		180 000.00	Etudes et travaux
272 - AMENAGEMENT DE LA RUELLE DES 2 AGES		5 600.00	Études
TOTAL	1 608 010.00	**251 700.00**	
montant des 25 %	**402 002.50**	**150 302.50**	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512108-DE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Mme Chantal NEVO

Secrétaire de Séance
M. Didier PIGNARD